

5° Les curés et les vicaires dans leurs catéchismes, les instituteurs et les institutrices dans les écoles, les directeurs et les professeurs de nos collèges et de notre université auront soin d'instruire les enfants et les jeunes gens des bienfaits de la tempérance et des suites funestes de l'alcoolisme, et de leur inspirer une horreur profonde de l'ivrognerie.

6° Dans une question qui intéresse à un si haut point le bien de la morale et le salut de la société, Nous espérons que tous les pouvoirs publics — et Nous le leur demandons instamment — s'emploieront à seconder efficacement l'action de l'Eglise; que les municipalités n'accorderont de licence pour la vente des boissons que dans le cas de stricte nécessité, qu'à des personnes d'une parfaite honorabilité, que sur perception de droits très élevés, et que les vendeurs sans licence seront poursuivis et punis d'après toutes les rigueurs de la loi.

7° Au nom de Dieu et pour l'honneur de la société canadienne, Nous supplions tous ceux qui, dans une élection quelconque, briguent le suffrage populaire, d'éviter et de faire éviter par leurs agents toute corruption des électeurs au moyen de ces boissons alcooliques dont les comtés sont parfois littéralement inondés et qui sèment en quelques jours, parmi nos populations, le scandale, les plus graves désordres et la ruine.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône de toutes les églises paroissiales et chapelles où se fait l'office divin, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le 22 janvier 1906.

† LOUIS-NAZAIRE, arch. de Québec.

Par Mandement de Monseigneur.

LIONEL-ST. GEORGE LINDSAY, ptre,
Secrétaire.

Multiplions les petites épargnes. Une goutte d'eau suivie d'autres gouttes *remplit un tonneau*.

Dans les difficultés de la vie, même les plus grandes, ne désespérons jamais et ne cessons pas d'agir.